

Toulouse, le 16 avril 2020

Mesdames et Messieurs les dirigeants de grandes et moyennes surfaces,

La crise sanitaire sans précédent que nous connaissons affecte particulièrement le tissu économique, malgré le maintien en activité de certaines entreprises et activités indispensables à la vie de la nation.

Les acteurs de la distribution font partie des entreprises mobilisées pour assurer l'approvisionnement alimentaire de nos concitoyens. A ce titre, nous mesurons l'engagement et les difficultés rencontrées par vos salariés pour continuer à assurer cette activité essentielle et nous vous en remercions.

Malgré les bouleversements des circuits économiques habituels, les acteurs de la filière agricole restent eux aussi mobilisés pour fournir aux Français des produits frais, locaux et de qualité. L'agriculture et notamment la filière maraîchère, doivent toutefois faire face à des difficultés croissantes en matière de débouchés, sur l'ensemble du territoire.

En réaction et sous l'égide des ministres de l'Economie et des Finances et de l'Agriculture, les représentants nationaux des principales enseignes de la grande distribution et les organisations professionnelles agricoles se sont engagés à travailler ensemble pour assurer l'approvisionnement des consommateurs et offrir des débouchés aux producteurs locaux. Les ministres concernés viennent de faire une communication sur ce point à l'issue du Conseil des Ministres du 8 avril 2020.

En Haute-Garonne, des initiatives locales permettent déjà de proposer dans certains commerces alimentaires des produits issus de l'élevage et des activités maraîchères locales à un prix permettant aux agriculteurs de préserver la pérennité économique de leurs exploitations.

Cependant, ce type de partenariat peine encore à se concrétiser au niveau des plus grandes enseignes qui doivent souvent faire face à des contraintes liées à leurs centrales d'achat. C'est notamment le cas du référencement des producteurs et transformateurs locaux, particulièrement dans la filière laitière et l'élevage.

Les services de l'Etat, en lien avec la Chambre d'agriculture et la Chambre de commerce et d'industrie, se tiennent à votre disposition pour faciliter toute initiative visant à rapprocher les producteurs locaux des consommateurs. Ces actions peuvent prendre la forme d'une mise en rayon des produits locaux dans une optique de circuit court ou bien la création d'espaces de vente dédiés à l'intérieur des magasins, dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.

Nous vous remercions par avance de votre concours pour répondre favorablement aux demandes qui pourraient vous être faites et vous assurer qu'elles se déroulent dans les meilleures conditions.

Une proposition de « charte de la grande et moyenne distribution » visant à fixer les différents engagements susceptibles d'être pris en la matière est annexée à ce courrier. Ainsi, nous vous invitons vivement à vous rapprocher de nos services pour échanger sur le contenu de cette charte et pour procéder à une éventuelle signature dans les tout prochains jours.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Le préfet,

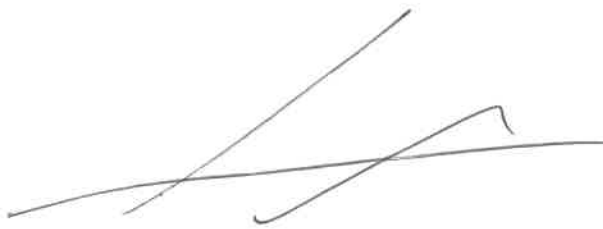
Le président de la Chambre
de commerce et d'industrie

Le président de la Chambre
d'agriculture

Étienne GUYOT

Philippe ROBARDEY

Serge BOUSCATEL





**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-GARONNE**

CHARTRE POUR LA GRANDE ET MOYENNE DISTRIBUTION

En période de crise sanitaire comme celle que la France connaît face à l'épidémie de Covid-19, le secteur de la grande et moyenne distribution assure, au même titre que les autres commerces alimentaires, l'approvisionnement alimentaire de la population.

Alors que la crise affecte particulièrement l'agriculture française, l'approvisionnement de la population doit aussi permettre de fournir des produits locaux de qualité provenant de producteurs et transformateurs locaux privés de débouchés. Cet approvisionnement doit toujours se faire dans le strict respect des mesures sanitaires en vigueur.

Dans ce contexte, **JE M'ENGAGE À SOUTENIR LES FILIERES AGRICOLES LOCALES ET A COMMERCIALISER LES PRODUITS ALIMENTAIRES LOCAUX.**

Les maraîchers, les producteurs locaux de fruits et légumes, les producteurs de plants mais aussi les producteurs et transformateurs locaux de produits laitiers et carnés de la Haute-Garonne sont particulièrement touchés par la crise et les fermetures des restaurants, des cantines et des marchés.

Le fonctionnement en circuit court se révèle être une solution répondant à la fois aux difficultés rencontrées par les agriculteurs locaux et à celles rencontrées par les grandes et moyennes surfaces et autres commerces alimentaires dans leurs approvisionnements.

Dans mon établissement :

- *Je mets en rayon les produits issus de l'agriculture du département et de la région, notamment en facilitant et accélérant le référencement des producteurs et transformateurs locaux ;*
- *Je mets en place des espaces dédiés aux producteurs locaux au sein des établissements ;*
- *Je recours aux différentes initiatives locales en la matière, en lien avec les services de la Chambre d'agriculture et de la Chambre de commerce et d'industrie, notamment : (...)*
- *autres*

Par ailleurs, **JE M'ENGAGE A RESPECTER STRICTEMENT LES MESURES SANITAIRES EN VIGUEUR A TRAVERS, PAR EXEMPLE, LES MOYENS SUIVANTS :**

- Mise à disposition de gel hydro-alcoolique ;
- Mise à disposition de masques pour le personnel qui peut être exposé ;
- Mise en place de plexiglas au niveau des caisses pour mettre en sécurité le personnel ;
- Mise en place de marquages au sol devant les rayons frais traditionnels et les caisses avec une distance obligatoire d'un mètre ;
- Annonces micro régulières pour rappeler les mesures barrières à la clientèle ;
- Nettoyage des caddies ou la fourniture de gants ;
- Mise en place d'affichages et balisages extérieur ;
- Sanctuariser des créneaux ou des caisses pour les personnels mobilisés dans la gestion de crise (soignants, forces de l'ordre etc.) et les personnes vulnérables ;
- Renforcer les mesures en vigueur en période d'affluence (fêtes religieuses etc.).

Les services de l'Etat restent mobilisés pour accompagner les établissements concernés dans la bonne mise en œuvre de ces mesures sanitaires. Des fiches métier dédiées au travail en caisse ou à la livraison sont disponibles sur le site du ministère du Travail.

Avec ces annonces, la grande et moyenne distribution s'engage avec responsabilité et solidarité dans cette crise inédite du Covid-19.